

COLLOQUE

Généralisation de la motivation des peines : principes et pratiques



Jeudi 6 février 2025
09h - 17h

En Grand' chambre de la Cour de cassation

S'inscrire
en présentiel



Basé sur des échanges entre des praticiens et des chercheurs ayant procédé à des études de terrain au sein des juridictions, ce colloque a pour objectif de dresser un bilan de la généralisation de l'obligation de motivation des peines. Interrogeant à la fois les principes et la pratique, différentes tables rondes aborderont les enjeux de la motivation des peines en matière correctionnelle et criminelle.



COUR DE CASSATION

09h00 **Accueil**

09h30 **Ouverture :**

- **Christophe SOULARD**, Premier président de la Cour de cassation
- **Rémy HEITZ**, Procureur général près la Cour de cassation
- **Haffide BOULAKRAS**, Directeur adjoint de l'ENM
- **Valérie SAGANT**, Directrice de l'IERDJ

10h00 **Etat des lieux de la motivation**

Modératrice : **Anne-Sophie DE LAMARZELLE**, magistrate, responsable d'études et de recherches à l'IERDJ

Intervenants :

Les exigences de la chambre criminelle et l'étendue de son contrôle.

- **Laëtitia GUERRINI**, conseillère référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation
- Réception par les juges du fond de l'obligation de motivation et mobilisation des critères de motivation : présentation des résultats de deux recherches conduites entre 2018 et 2022**
- **Yannick RATINEAU**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, université Grenoble Alpes
 - **Marc TOUILLIER**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, université de Paris Nanterre
 - **Anne PONSEILLE**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, université de Montpellier

Échanges avec la salle

11h15 **De la loi aux pratiques : pour quoi et pour qui les juges motivent-ils ?**

Modérateur : **Me Emmanuel PIWNICA**, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Intervenants :

- **Claire D'URSO**, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris
- **Yannick RATINEAU**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, université Grenoble Alpes
- **Anne PONSEILLE**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, université de Montpellier
- **Benjamin MONNERY**, maître de conférences en économie, université Paris Nanterre

Échanges avec la salle

12h30 **Pause déjeuner**

14h00 **L'obligation de motivation a-t-elle un impact sur le prononcé des courtes peines d'emprisonnement ?**

Modérateur : **Pierre ROUVIÈRE**, conseiller référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation

Intervenants :

Etat des lieux chiffré

- **Benjamin MONNERY** maître de conférences en économie, université Paris Nanterre

Comment expliquer le recours persistants aux courtes peines d'emprisonnement?

- **Florence SYLVESTRE**, vice- présidente au tribunal judiciaire de Nantes

L'articulation des rôles du juge correctionnel et du juge de l'application des peines

- **Anne-Gaëlle ROBERT**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, université Grenoble Alpes

Échanges avec la salle

15h15 **La spécificité de la motivation des peines criminelles**

Modérateur : **Thierry FUSINA**, avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation

Intervenants :

- **Me François SAINT PIERRE**, avocat au barreau de Lyon
- **Anne PONSEILLE**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, université de Montpellier
- **Franck ZIENTARA**, premier président de chambre à la Cour d'appel de Paris

Échanges avec la salle

16h30 **Propos conclusifs :**

- **Dorothée MERCIER**, coordinatrice de formation à l'ENM
- **Haffide BOULAKRAS**, Directeur adjoint de l'ENM : **Quel rôle pour l'intelligence artificielle?**